

Pourquoi une Journée de la Mémoire ?

En application d'une Déclaration des Ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe, une *Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité* a été instaurée dans tous les États européens.

En Suisse, la date retenue est le 27 janvier en souvenir de la libération par l'Armée Rouge en 1945 du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz (Pologne). Cette date, qui est particulièrement symbolique, doit rappeler ces pages douloureuses de l'histoire de l'Europe ainsi que les autres génocides et crimes contre l'humanité qui ont marqué l'histoire au cours du XX^e siècle.

Cette journée du 27 janvier doit nous amener à réfléchir aux moyens de combattre le racisme, l'antisémitisme et de mettre en pratique la tolérance et les droits de l'Homme ainsi que les dialogues entre les religions et les cultures.

La Suisse et l'Holocauste

La Suisse n'a pas été envahie par les troupes allemandes. La Confédération est restée neutre et n'a pas été associée à l'Axe constitué par l'Allemagne hitlérienne, l'Italie fasciste et le Japon impérial. Pourtant, elle a été impliquée, à sa manière, dans les conditions imposées aux victimes des nazis. Des facteurs géographiques, politiques et diplomatiques ont ainsi amené les autorités suisses à s'occuper des réfugiés qui fuyaient l'Allemagne d'Hitler, puis l'Europe nazifiée.

Dès 1933, de nombreuses personnes (opposants politiques, intellectuels, artistes, victimes de l'antisémitisme, etc.) cherchent à échapper au régime nazi. Franchir la frontière germano-suisse constitue désormais un espoir pour celles et ceux qui se dirigent vers le Sud, tandis que des dizaines de milliers d'autres se tournent vers l'Est (parfois jusqu'à Shanghai!), d'autres vers la France et les pays anglo-saxons, ou l'Amérique latine.

Les réponses des autorités suisses sont fondées sur deux idées : d'une part, la Suisse ne peut être qu'un pays de transit ; d'autre part, les Juifs ne peuvent pas être reconnus comme des réfugiés politiques. Les arguments sont ceux de la crise économique et du chômage massif, qui rendent impossible le séjour durable de personnes démunies, car les difficultés économiques et financières se sont multipliées en Suisse dès le krach de 1929. Mais ce ne sont pas seulement des motifs matériels qui poussent les autorités à se montrer restrictives. En effet, comme d'autres pays européens, la Suisse a été, au cours de son histoire, influencée par l'antijudaïsme au Moyen Âge, puis par l'antisémitisme. Il a fallu attendre la fin du XIX^e siècle pour que les Juifs disposent en Suisse des mêmes droits que les chrétiens. À la suite de pressions étrangères, la Constitution fédérale de 1874 leur a accordé les mêmes libertés que les autres Suisses. Toutefois, le nombre de Juifs est resté limité en Suisse où se développe dès la Première Guerre mondiale une méfiance face aux Juifs venant de l'Est, souvent considérés comme des subversifs ayant fomenté la révolution russe de 1917 et d'autres bouleversements sociaux. Tous ces facteurs déterminent une politique restrictive des autorités suisses face aux réfugiés juifs, même si les informations sur les discriminations et les violences commises par les nazis circulent en Suisse.

Le tournant de 1938

En 1938, l'annexion de l'Autriche par Hitler (l'*Anschluss* au Troisième Reich) provoque une deuxième vague de départs. Avant 1941, la politique antisémite des nazis consiste à discriminer les Juifs, à les spolier et à les pousser à émigrer. Les violences sont déclenchées et très souvent pratiquées en public, sous les yeux de témoins qui restent indifférents ou complices, sauf une minorité qui proteste contre ces exactions.

En été 1938, la Conférence diplomatique d'Evian est organisée afin de trouver des solutions pour accueillir les centaines de milliers de réfugiés qui fuient le régime hitlérien. Mais pratiquement tous les pays démocratiques refusent d'accepter ces personnes. Les autorités suisses redoutent le séjour prolongé en Suisse des fugitifs qui ne peuvent être accueillis par d'autres États en Europe ou outre-mer. Afin de limiter l'afflux à la frontière germano-suisse, le Conseil fédéral propose aux Allemands de négocier et lance l'idée d'un signe distinctif afin de trier les immigrants. Malgré les réticences des Allemands qui veulent obliger les Juifs à émigrer, le Conseil fédéral approuve un accord bilatéral qui instaure un tampon « J » sur les passeports des Juifs allemands. Des critères racistes et antisémites sont ainsi acceptés par le gouvernement, malgré des scrupules d'Heinrich Rothmund, le plus haut fonctionnaire chargé de la politique d'asile.

La Suisse encerclée ferme ses frontières

Cette politique restrictive est encore renforcée au début de la guerre. Dès 1940, l'encercllement de la Suisse accentue les difficultés économiques et motive une attitude très réticente face aux réfugiés juifs (environ 6'000 en Suisse).

En 1942, des informations de plus en plus concordantes parviennent en Suisse et démontrent que les nazis ne poussent plus les Juifs à émigrer, mais les assassinent (exécutions massives, famines organisées, ghettos invivables, etc.) ou les déportent pour les exterminer. Malgré le secret organisé par les nazis, des informations circulent en Suisse : des déserteurs racontent ce qu'ils ont vu dans l'Est de l'Europe occupé ; des diplomates suisses et étrangers rédigent des rapports ; des hommes d'affaires prennent connaissance d'atrocités ; des membres d'organisations humanitaires sont témoins de violences extrêmes ; des responsables d'organisations juives repliées en Suisse transmettent des informations fiables, même si elles sont terrifiantes. On trouve aussi dans les journaux suisses des reportages sur les persécutions. Par exemple, *La Sentinelle*, le quotidien socialiste de La Chaux-de-Fonds, évoque la Rafle du Vel' d'Hiv en juillet 1942 à Paris sous le titre « Une Saint-Barthélemy moderne ». Toutefois, ces informations sont contestées ou censurées ; elles se heurtent à l'incrédulité, au scepticisme ou à l'indifférence.

La Suisse encerclée par l'Axe redoute les pires difficultés si d'autres réfugiés arrivent en Suisse. En août 1942, le gouvernement décide de fermer la frontière et refuse de reconnaître que les Juifs refoulés courent des risques mortels. Il faudra attendre juillet 1944 pour qu'une circulaire officielle reconnaisse qu'ils doivent être considérés comme des réfugiés politiques. Pendant plus de deux années, alors que les informations continuent d'arriver en Suisse, des milliers de réfugiés juifs tentent d'y parvenir, malgré d'innombrables obstacles qui les empêchent de rejoindre la frontière. Parmi ceux qui l'atteindront, beaucoup seront refoulés. Une partie d'entre eux sera arrêtée par les nazis et leurs complices, puis disparaîtra dans les camps d'extermination. Néanmoins, les protestations des organisations d'aide aux réfugiés, les sentiments humanitaires de la population, les pressions politiques et d'autres arguments assoupliront l'attitude officielle, en particulier en 1944 et 1945. Entre le 1er septembre 1939 et le 8 mai 1945, 19'495 Juifs et 1'809 personnes persécutées en raison de leurs origines juives ont pu se réfugier en Suisse. C'est presque la moitié des réfugiés civils acceptés pendant la même période.

Au cours des derniers mois de la guerre, les portes de la Suisse seront entrouvertes pour les Juifs qui parvenaient, malgré tous les obstacles et entraves, jusqu'à la frontière. De 1939 à 1945, il s'agit de quelques dizaines de milliers de personnes, tandis que les nazis en ont exterminé des millions. Il faut se souvenir des dizaines de millions de victimes des génocides et des crimes contre l'humanité perpétrés au cours du XX^e siècle sur notre planète. Il est aussi nécessaire d'analyser et de connaître les processus historiques qui ont abouti à ces abominations.

Marc Perrenoud, historien